

Publications périodiques

Comptes annuels

CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

Siège social : 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9.
Siret : 556 650 208

Comptes regroupés.

I – Bilan au 31 décembre 2017
(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2017	31/12/2016
Caisses, banques centrales.....	89 046	85 502
Effets publics et valeurs assimilées.....	133 092	136 831
Créances sur les établissements de crédit.....	1 901 318	1 997 865
Opérations avec la clientèle.....	10 142 036	9 735 927
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	544 967	557 922
Actions et titres à revenu variable.....	445 314	469 824
Participations et autres titres détenus à long terme.....	11 949	6 146
Parts dans les entreprises liées.....	469 460	484 474
Immobilisations incorporelles.....	6	13
Immobilisations corporelles.....	35 583	40 362
Autres actifs.....	131 807	137 835
Comptes de régularisation.....	128 709	106 809
Total de l'actif.....	14 033 287	13 759 510

Passif	31/12/2017	31/12/2016
Dettes envers les établissements de crédit.....	1 253 509	1 570 908
Opérations avec la clientèle.....	9 330 368	8 932 298
Dettes représentées par un titre.....	1 542 704	1 507 650
Autres passifs.....	144 118	131 102
Comptes de régularisation.....	150 648	148 806
Provisions pour risques et charges.....	57 376	56 436
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).....	198 953	198 953
Dettes subordonnées.....	0	0
Capitaux propres hors FRBG.....	1 355 611	1 213 357
Capital souscrit.....	272 552	275 852
Primes d'émission.....	9 563	9 563
Réserves.....	924 924	859 962
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau (+/-).....	1	1
Résultat de l'exercice (+/-).....	148 571	67 979
Total du passif.....	14 033 287	13 759 510

Hors bilan	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés :		
Engagements de financement.....	-1 567 164	-1 506 821
Engagements de garantie.....	-315 213	-293 505
Engagements sur titres.....	406	317
Engagements reçus :		
Engagements de financement.....	0	0
Engagements de garantie.....	2 172 900	1 950 545
Engagements sur titres.....	-63 868	-66 106

II - Compte de résultat au 31 décembre 2017

(En milliers d'euros.)

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés.....	295 679	325 444
Intérêts et charges assimilées.....	-153 724	-197 689
Revenus des titres à revenu variable.....	35 315	37 099
Commissions (produits).....	132 705	126 443
Commissions (charges).....	-17 840	-18 347
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	726	-150
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	7 289	1 420
Autres produits d'exploitation bancaire.....	1 621	3 181
Autres charges d'exploitation bancaire.....	-2 557	-2 707
Produit net bancaire.....	299 214	274 694
Charges générales d'exploitation.....	-171 943	-173 384
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	-5 698	-6 238
Résultat brut d'exploitation.....	121 573	95 072
Coût du risque.....	-8 713	-6 130
Résultat d'exploitation.....	112 860	88 942
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	67 586	144
Résultat courant avant impôt.....	180 446	89 086
Résultat exceptionnel.....	0	0
Impôt sur les bénéfices.....	-31 875	-23 566
Dotations/reprises des FRBG et provisions réglementées	0	2 459
Résultat net.....	148 571	67 979

I. Annexe au bilan et au compte de résultat.

Les notes annexes sont établies conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Ces notes comprennent 5 parties :

- 1) Evénements significatifs
- 2) Périmètre des comptes regroupés
- 3) Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 4) Informations sur les postes du Bilan, du Hors Bilan et du Compte de Résultat
- 5) Autres informations

1. Evénements significatifs

L'exercice 2017 du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :

Offre Publique de Retrait des titres CIC

Le 6 juin 2017, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et Mutuelles Investissement, société détenue à hauteur de 90% par la BFCM et à hauteur de 10% par les Assurances du Crédit Mutuel Vie, ont annoncé leur intention de déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions du CIC.

Soutenu à l'unanimité par le Conseil d'Administration du CIC fin Juin 2017, ce projet d'offre a visé l'ensemble des actions CIC non encore détenues, directement ou indirectement par la BFCM, soit 6,86% du capital du CIC.

Le prix proposé de 390,00 euros par action, a fait ressortir une prime de 78,10% sur le cours de bourse du 2 juin 2017 et une prime de 91,6% sur la moyenne sur les 3 derniers mois.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, détenteur de 256.186 actions CIC acquises pour 32,5 M€, a participé à cette opération ouverte du 20/07/2017 au 02/08/2017 et a ainsi dégagé une plus-value de cession de 67,4 M€. Cette plus-value a été comptabilisée en « gains ou pertes sur actifs immobilisés » (Cf. Note 24).

Acquisition de la SAS HELLOASSO

HELLOASSO est la première plateforme de financement participatif dédiée aux associations. Elle se consacre principalement au financement de projets associatifs sous forme de dons. Le site offre la possibilité aux associations de créer des campagnes de collectes et de gérer, directement en ligne, les adhésions des membres et les ventes de billetteries pour des événements organisés par les associations.

Au 30 novembre 2017, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'est porté acquéreur de 69,98% des titres de la SAS HELLOASSO et en possède désormais le contrôle exclusif. En complément de cette transaction, il s'est engagé à verser une avance en compte courant de 4.941.176 €, libérée pour moitié sur l'exercice 2017.

Détermination de provisions sectorielles

La démarche de provisionnement Filières mise en œuvre au sein du Groupe s'inscrit dans le prolongement de constats tant externes qu'internes. Elle est notamment liée à :

- l'incidence probable d'évolutions macro-économiques au niveau national et régional sur l'activité Crédits Professionnels ;
- l'exposition du Groupe sur ces marchés professionnels au travers de ses agences « Entreprises ».

Les constats externes portent, d'une part, sur la conjoncture économique globale française et européenne, et, d'autre part, sur les alertes circonstanciées issues des analyses réalisées par la Banque de France des Pays de la Loire et par des sociétés privées. L'analyse des informations et des portefeuilles de l'établissement conduit à formuler les constats ci-après sur les différentes filières concernées par ces provisions.

➤ Secteur du bâtiment

Au plan national, le logement neuf constitue encore une fois le principal moteur de cette activité, la production associée

s'affichant en progression de 12,8%, en ligne avec celle du nombre de logements commencés (+11,8%) qui atteint près de 410.000 unités. Par ailleurs, après plusieurs années de repli, le non résidentiel neuf retrouve enfin de la vigueur, avec une activité en hausse de 3,7%. Tous les segments de ce marché participent à ce mouvement, hormis les locaux agricoles et les bâtiments administratifs.

Malgré ces bonnes nouvelles, il faut souligner que, faute de redressement des prix, les marges des entreprises restent très faibles, ce qui ne leur permet guère de se reconstituer, après huit ans d'une lourde crise.

Par ailleurs, les contraintes budgétaires annoncées au niveau des Collectivités Locales, notamment dans les territoires ruraux moins attractifs en terme immobilier, sont de nature à limiter la reprise sur le territoire MABN.

L'ensemble de ces points nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2017 avec un coefficient d'aggravation pour le taux de défaut.

➤ Secteur agricole

Des données macro-économiques en amélioration sur 2017 avec des éléments d'analyse différents d'une filière à l'autre :

- sur la filière « Lait », les prix se sont stabilisés après une remontée sur le second semestre 2017. La production en France et en Allemagne est en recul, contrairement aux pays du Nord et de l'Est de l'Europe. La pénurie observée sur le beurre pourrait constituer une opportunité de reprise ;
- sur la Filière « Viande bovine », les prix sont toujours sous pression à cause notamment de la réduction des cheptels laitiers et de la consommation de viande qui a tendance à se réduire ;
- sur la Filière « Volaille », le marché semble toujours porteur, même si la France peine à l'export de la viande découpée. La filière « Poulets de Loué » progresse en chiffre d'affaires en pariant sur le bio. Les sollicitations par les grands acteurs de la filière en financements d'ateliers de poules pondeuses « hors cages » sont aujourd'hui nombreuses sur le territoire ;
- sur la Filière « Porc », les cours ont été bien orientés sur les 3 premiers trimestres 2017 en raison notamment de la demande chinoise. Nous notons actuellement un repli des cours qui pourrait être de nature à remettre en cause les investissements nécessaires sur la Filière du fait notamment du vieillissement des installations ;
- sur la Filière « Céréalière » et les « Fourrages », les rendements 2017 sont meilleurs que l'an dernier en France. Néanmoins, la très grosse production russe tire les prix vers le bas. Le fourrage est globalement de qualité avec un point d'attention à porter sur une insuffisance en Sarthe et dans l'est de l'Orne, de nombreuses parcelles souffrant d'un déficit hydrique.

Ces situations nous invitent à maintenir le dispositif de calcul des provisions sectorielles à fin 2017 avec l'application d'un coefficient de calibrage tenant compte de l'accroissement des dépôts de bilan constatés sur nos clients.

➤ Secteur de l'immobilier commercial (SCI)

Pour rappel, ce secteur, proposé en terme d'éligibilité aux provisions sectorielles fin 2016, concerne des SCI portant des murs commerciaux situés dans des villes de moins de 50 000 habitants. Les constats macro-économiques de 2016 restent toujours valables avec notamment le plan gouvernemental de revitalisation des villes moyennes prévu en 2018. Ce secteur demeure ainsi un contributeur à la provision sectorielle.

Les constats internes s'appuient sur l'analyse des portefeuilles clientèle du Groupe qui relèvent des secteurs concernés. Un filtrage des dossiers les plus sensibles a été opéré, éliminant les montants d'exposition peu significatifs et ne conservant que les trois derniers niveaux de notations les plus bas des encours sains, pour déterminer un montant exposé final soumis à provision sectorielle. Celle-ci tient compte d'une réfaction au titre de la provision collective, déterminée sur l'ensemble des concours affectés de l'échelon de notation le plus bas des créances saines. L'analyse de l'ensemble des filières sous revue permet de constater une dotation nette de 1,92 M€ au titre de l'exercice 2017 pour un total provisionné de 10,98 M€. Ces provisions ne sont pas déduites fiscalement.

Provision collective sur les prêts et créances

Cette provision est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut (E+) dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en Provisions pour Risques et Charges et n'est pas déductible fiscalement. Les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique 'coût du risque' du compte de résultat. L'ensemble des paramètres

statistiques applicables aux dossiers concernés fixe le montant de la provision collective à 8,25 M€ au 31 décembre 2017 après une dotation nette de 1,52 M€.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice : Néant

2. Périmètre des comptes regroupés

Le périmètre des comptes regroupés inclut la Caisse Fédérale et la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ainsi que les 87 Caisses Locales affiliées. En application de l'article 14 du décret n°84-708 du 24 juillet 1984, le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a délivré un agrément collectif à la Caisse Fédérale et aux Caisses Locales affiliées à notre fédération régionale, elle-même adhérente à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Selon les prescriptions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), les comptes regroupés sont certifiés par les commissaires aux comptes et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Fédération. Ils font l'objet d'une publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et sont la base des contrôles prudentiels de l'ACPR.

Le G.I.E. Inter Mutuel Services a également été intégré dans le périmètre de regroupement dans la mesure où il exerce une stricte activité de répartiteur de frais communs au groupe. Cette intégration était nécessaire pour permettre l'élimination des opérations internes au Groupe.

3. Principes comptables généraux

Les comptes regroupés représentent l'addition des comptes sociaux des différentes entités après élimination des comptes et opérations réciproques. Les comptes ont été établis dans le respect des principes comptables généralement admis. Les modes d'enregistrement et de présentation prévus dans les règlements de l'Autorité des Normes Comptables sont appliqués conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

En application du règlement CRC 2005-04 du 3 novembre 2005, et afin d'assurer la comparaison avec les états financiers 2005, les termes "provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges" utilisés dans les présents états financiers, correspondent respectivement aux termes "dépréciations et provisions" tels que prévus dans le règlement susvisé.

Des dispositions réglementaires, à savoir le Règlement de l'ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 et l'avis 2009-05 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité (CNC), imposent depuis le 1er janvier 2010 d'étaler comptablement les commissions reçues et versées sur les crédits en fonction de l'amortissement et de la durée effective de ces crédits et ce, avec effet rétroactif sur les années antérieures.

Ces avis disposent que les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts dans le PNB. La renégociation entraîne la modification ou la dé-comptabilisation de l'ancien prêt. Les commissions perçues dans le cadre des renégociations non constitutives d'une dé-comptabilisation sont étalées sur la maturité résiduelle des prêts.

Principes et méthodes relatifs à la gestion du risque de crédit de l'activité banque de détail

A. Définition des encours présentant un risque de crédit

La gestion du risque de crédit porte sur les crédits, les cautions, les engagements de financement irrévocables. Les encours relatifs à ces opérations sont classés en trois catégories :

- les encours sains qui regroupent les créances ou engagements ne présentant pas de risque de crédit avéré, c'est-à-dire, sans impayé de plus de trois mois ou dans une situation ne permettant pas de croire qu'un risque de perte serait avéré ;
- les encours douteux qui regroupent les créances ou engagements qui présentent un risque de crédit avéré. Par exemple, avec des impayés de plus de trois mois ou dans une situation laissant à croire qu'un risque de perte serait avéré tel que, par exemple, des créances portées sur une contrepartie soumise à procédure de surendettement, de redressement judiciaire ou de règlement amiable ;
- les encours douteux compromis qui regroupent les créances dont la déchéance du terme a été prononcée ou dont la classification en douteux est supérieure à un an.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'a pas créé de catégorie comptable spécifique pour les encours

restructurés. En effet, la restructuration des engagements se traduit par la mise en place d'un nouveau prêt comportant un taux s'inscrivant dans les conditions de marché. Toutefois, les prêts consentis dans le cadre de ces opérations font l'objet d'une codification informatique spécifique permettant d'identifier les encours concernés.

B. Règles relatives à la segmentation des encours

Au cours de l'année 2003, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un dispositif de segmentation de ses encours.

Cette segmentation est fondée sur la définition de huit marchés dans lesquels est affecté chaque client du groupe. Ces marchés sont les suivants :

- Particuliers ;
- Organismes à but non lucratif ;
- Agriculture ;
- Professionnels ;
- Collectivités locales ;
- Etablissements financiers ;
- Entreprises ;
- Divers.

L'adéquation entre l'activité du client et le segment dans lequel il est affecté fait l'objet de mises à jour régulières.

A chaque catégorie de marché correspond un algorithme permettant de déterminer le niveau de notation interne de chaque client.

L'échelle de notation retenue pour le groupe Crédit Mutuel est uniforme. Elle se décompose en douze échelons d'A+ à F.

La classe des clients sains se voit ventilée sur les neuf premiers : A+ à E+. Les clients douteux sont notés E-.

Les clients douteux compromis sont notés E=.

Les clients douteux en phase contentieuse sont notés F. Le calcul des notations s'effectue mensuellement.

A chaque note de chaque marché, il est associé une probabilité de défaut.

C. Règles relatives aux créances douteuses

➤ Règles de déclassement :

Le déclassement des créances saines en douteuses s'opère systématiquement selon les principes énoncés précédemment.

Sur tous les encours non gérés par le service contentieux, il est procédé au déclassement automatique des créances répondant aux critères de déclassement réglementaires bâlois.

Les créances saines rattachées aux clients concernés sont, quant à elles, déclassées automatiquement par contagion le mois suivant.

Le retour des créances ainsi déclassées vers la catégorie des encours sains est réalisé lorsque l'intégralité des créances est de nouveau à jour ; automatiquement pour les dossiers particuliers et manuellement pour les dossiers professionnels.

Au prononcé de la déchéance du terme ou au terme d'un délai d'un an suivant le déclassement en encours douteux, les créances concernées font l'objet d'un déclassement en encours douteux compromis.

Les règles relatives au passage en perte sont strictement définies et s'articulent autour de trois seuils :

- dossiers inférieurs à 300€ : passage en perte par les services centraux sur la base d'un dossier justifiant les actions engagées au niveau de la caisse locale et l'insolvabilité du débiteur ;
- dossiers supérieurs à 300 € et inférieurs à 1.524 € : passage en perte par les rédacteurs contentieux sur la base de certificats d'irrecouvrabilité délivrés par des cabinets de recouvrement ou des auxiliaires de justice ;
- dossiers supérieurs à 1.524 € : passage en perte sur décision du comité des pertes sur la base des éléments d'insolvabilité recueillis par le gestionnaire concerné et au vu des actions engagées.

➤ Règles d'enregistrement des intérêts sur créances douteuses :

Pour les encours douteux, les intérêts continuent d'être comptabilisés et font l'objet d'une provision à 100 % (le capital est quant à lui provisionné selon les principes énoncés ci-après.)

D. Méthode de prise en compte des instruments de réduction des risques

En fonction de la nature du débiteur et de sa situation, les garanties sont prises en compte de façon forfaitaire pour les dossiers gérés en recouvrement amiable, ou font l'objet d'une évaluation individuelle lors de la constitution des provisions pour les dossiers gérés au sein du service contentieux.

Les garanties sont constituées par des sûretés réelles (hypothèque, gage, nantissement) ou personnelles (cautions).

L'évaluation de la valeur de ces dernières est réalisée, dans le cas du dispositif forfaitaire, en fonction des taux de récupération observés sur ces dernières années. Dans le cas de l'évaluation individuelle, la garantie est appréciée en fonction de la valeur du bien (sûreté réelle) ou de la qualité des garants (sûreté personnelle).

E. Règles relatives au provisionnement

Dès qu'une créance est déclassée en douteux, le système informatique propose un montant recouvrable calculé en fonction :

- du type de la créance (compte chèque, crédit consommation, prêt immobilier, *etc.*) ;
- de la nature de la créance (autorisation, dépassements, intérêts) ;
- de la nature de la garantie (caution, gage, hypothèque, *etc.*) ;
- des événements comptables affectant ces créances.

La provision pour une créance est définie en valeur absolue selon la règle suivante :

$$\text{Provision} = \text{Solde de la créance} - \text{Recouvrable (calculé)}$$

La provision à constituer se compose ainsi de la part non recouvrable de la créance et des intérêts, agios et accessoires à provisionner obligatoirement.

Conformément au règlement de l'ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et au règlement CRC 2007-06, depuis le 1er janvier 2005, le montant recouvrable est évalué en fonction des flux futurs recouvrables, ces derniers faisant l'objet d'un calcul d'actualisation réalisé au taux du crédit. La charge résultant de cette actualisation fait l'objet d'une provision spécifique.

En fonction de la nature du débiteur, la proposition du système fait l'objet des traitements suivants :

- pour les dossiers gérés en recouvrement amiable : application systématique des montants proposés par le système,
- pour les dossiers gérés au sein du service contentieux : les créances sont provisionnées manuellement selon des règles de gestion formalisées.

Le montant de la dotation aux provisions fait l'objet d'un ajustement :

- mensuel en fonction des événements pouvant affecter les créances concernées,
- trimestriel d'une façon plus générale.

Comme exposé précédemment, en ce qui concerne les provisions constituées de façon statistique le système d'information propose un montant de provision calculé statistiquement lors du déclassement de chaque créance.

F. Informations sur les encours, provisions et créances irrécouvrables :

- Répartition des encours des crédits sains par marché au 31 décembre 2017 en milliers d'euros :

Marché	Durée résiduelle				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Agriculture.....	72 346	125 705	479 492	284 748	962 291
Collectivités locales	14 531	25 034	140 885	137 373	317 824
Entreprises.	127 579	99 859	386 723	129 741	743 901
Finance Assurance	114	349	2 522	6 447	9 432
OBNL.....	4 558	9 207	45 402	55 398	114 565
Particuliers.....	179 756	461 309	2 394 315	3 262 346	6 297 725
Professionnels.....	201 185	155 928	711 096	520 496	1 588 705
Total	600 069	877 391	4 160 434	4 396 549	10 034 443

- Etat des encours des créances douteuses et provisions par marché au 31 décembre 2017 en milliers d'euros :

Marché	Etat des créances	Encours 31/12/17	Provisions au 31/12/16	Dotations 2017	Reprises 2017	Provisions 2017	Créances irrecouvrables	Dotations nettes
Agriculture.....	Douteux	-6 231	517	1 812	146	2 183	0	-1 666
	Douteux compromis	-24 884	11 942	2 704	3 548	11 098	539	305
Total		-31 115	12 459	4 516	3 694	13 281	539	-1 361
Finance Assurance.....	Douteux	0	0	0	0	0	0	0
	Douteux compromis	-6	7	3	4	6	0	1
Total		-6	7	3	4	6	0	1
Collectivités locales.....	Douteux	-510	0	25	0	25	0	-25
	Douteux compromis	0	0	0	0	0	0	0
Total		-510	0	25	0	25	0	-25
Entreprises.....	Douteux	-7 820	606	2 399	191	2 814	0	-2 208
	Douteux compromis	-19 112	15 116	2 144	5 071	12 189	2 377	550
Total		-26 932	15 722	4 543	5 262	15 002	2 377	-1 658
Particuliers.....	Douteux	-13 931	688	3 071	602	3 157	642	-3 110
	Douteux compromis	-65 502	37 446	4 921	9 853	32 514	3 057	1 876
Total		-79 433	38 134	7 992	10 456	35 670	3 698	-1 234
OBNL.....	Douteux	0	0	0	0	0	0	0
	Douteux compromis	-720	264	45	59	249	26	-11
Total		-720	264	45	59	249	26	-11
Professionnels.....	Douteux	-7 955	541	2 074	285	2 330	0	-1 789
	Douteux compromis	-56 096	33 530	5 261	10 060	28 731	4 456	343
Total		-64 051	34 071	7 335	10 344	31 061	4 456	-1 446
Divers.....	Douteux compromis	-243	161	5	6	160	144	-143
Total divers.....		-243	161	5	6	160	144	-143
Total		-203 009	100 816	24 463	29 825	95 455	11 240	-5 879
Dont provision actuarielle (art. 13 CRC 2005-03)			10 537	3 624	3 240	10 921		

- Etat des encours des créances douteuses et provisions par marché au 31 décembre 2016 en milliers d'euros :

Marché	Etat des créances	Encours 31/12/16	Provisions au 31/12/15	Dotations 2016	Reprises 2016	Provisions 2016	Créances irrécouvrables	Dotations nettes
Agriculture.....	Douteux	-6 932	154	2 086	126	2 114	0	-1 960
	Douteux compromis	-21 682	10 916	2 329	3 003	10 242	571	103
Total agriculture.....		-28 614	11 070	4 415	3 129	12 356	571	-1 857
Finance Assurance.....	Douteux	0	0	0	0	0	0	0
	Douteux compromis	-25	7	1	1	7	0	0
Total finance assur.		-25	7	1	1	7	0	0
Collectivités locales.....	Douteux	0	135	0	135	0	0	135
	Douteux compromis	0	0	0	0	0	0	0
Total collectivités locales.....		0	135	0	135	0	0	135
Entreprises.....	Douteux	-7 150	1 148	1 637	1 069	1 717	0	-568
	Douteux compromis	-19 152	20 903	1 975	8 267	14 611	5 368	924
Total entreprises....		-26 302	22 052	3 612	9 336	16 328	5 368	356
Particuliers.....	Douteux	-12 610	1 090	2 922	919	3 093	464	-2 468
	Douteux compromis	-66 067	36 781	6 487	8 275	34 993	1 944	-156
Total particuliers...		-78 677	37 871	9 409	9 194	38 086	2 408	-2 623
OBNL.....	Douteux	-99	1	44	1	44	0	-43
	Douteux compromis	-602	395	104	279	220	17	158
Total OBNL.....		-700	396	148	281	264	17	115
Professionnels.....	Douteux	-8 211	298	1 832	140	1 989	12	-1 703
	Douteux compromis	-57 199	33 355	6 142	7 869	31 628	3 208	-1 481
Total professionnels		-65 410	33 652	7 974	8 009	33 617	3 220	-3 185
Divers.....	Douteux							
	Douteux compromis	-237	178	3	21	159	0	19
Total divers.....		-237	178	3	21	159	0	19
Total		-199 965	105 361	25 561	30 106	100 816	11 585	-7 040
Dont provision actuarielle (art. 13 CRC 2005-03)			10 293	4 075	3 831	10 537		

NB : le montant final des provisions à la fin de l'exercice 2016 est identique à celui d'ouverture de l'exercice 2017, seule la ventilation par Marché commercial a pu être modifiée du fait du changement de nature de l'emprunteur dans le système d'information, en particulier lorsque celui-ci est présent à la fois à titre professionnel et comme personne physique.

- Reprise de provisions utilisées : au 31 décembre 2017, le montant des reprises de provisions utilisées s'élève à 9,6M€.

2017	2016
9 631	10 364

- Récupération sur créances amorties :

2017	2016
1 198	854

G. Provisions collectives

Afin de compléter le dispositif de couverture des risques de crédit sur la banque de détail, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie constitue des provisions sur bases collectives sur les activités présentant un risque élevé. Le dispositif s'appuie sur le modèle interne développé au sein du Groupe Crédit Mutuel CIC pour évaluer et gérer l'exposition du groupe au risque de crédit.

Au 31 décembre 2017, les provisions ont donc été constituées selon les principes suivants :

- le calcul porte sur tous les marchés : entreprises, professionnels, agriculteurs et particuliers ;
- l'assiette de calcul est basée sur la moyenne arithmétique des trois premiers trimestres civils et du mois de novembre 2017 ;
- la notation E+ est la dernière avant la catégorie douteux (E-).

Le calcul des provisions utilise d'une part, les probabilités de défaut (PD) nationales à 1 an, extrapolées jusqu'à un horizon de 5 années, qui s'appliquent aux flux annuels des crédits E+ extraits de l'outil Gestion de bilan (sauf exception pour les crédits entreprises : PD tirées de données Banque de France) et d'autre part les pertes en cas de défaut (LGD) nationales hors frais de recouvrement (sauf exception pour les crédits habitat et les crédits entreprises : LGD forfaitaires ou réglementaires).

Les provisions représentent la probabilité de perte sur cinq ans sur les encours E+ obtenue en multipliant la probabilité de défaut à terme sur cinq ans par la perte en cas de défaut.

Sur la base des créances au 31 décembre 2017, la provision constituée est de 8 253K€ contre un montant de 6 733 K€ au 31 décembre 2016.

H. Engagements vis à vis du personnel

Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'Assurance.

I. FRBG

Les fonds pour risques bancaires généraux sont destinés à couvrir des risques généraux. Leur solde au 31/12/2017 est inchangé à 198 953 K€.

J. Autres Provisions

Il s'agit de provisions affectées à un risque précis (provisions pour pertes et charges et risques divers, pour risques sur engagements hors bilan). Elles ont été examinées sur la base de l'analyse des risques et les retraitements nécessaires opérés en conséquence.

Conversion des comptes en devises

Les éléments d'actif, de passif et les engagements hors bilan sont évalués dans le respect des dispositions prévues par le règlement de l'ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de placement et d'investissement

Les titres sont comptabilisés selon les principes définis par le règlement 90.01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière définis par le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, repris par le règlement ANC 2014.07 et relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres monétaires est amortie selon un mode actuariel.

➤ Titres à revenus fixes :

- Les valeurs mobilières sont enregistrées à leur prix d'acquisition, coupon couru exclu. La prime, différence entre le prix d'achat des titres et leur valeur de remboursement, est amortie de façon actuarielle sur la durée restant à courir. Les coupons encaissés sur obligations sont comptabilisés pour leur montant net. Les coupons courus non échus sont comptabilisés en fin d'exercice ;
- Les titres de créances négociables, bons du Trésor, instruments du marché interbancaire sont enregistrés à leur prix d'acquisition coupon couru inclus. Les produits courus sont calculés au taux du marché constaté lors de l'acquisition. La différence avec les intérêts nominaux est imputée au compte d'actif et permet l'amortissement de la prime.

➤ Titres à revenus variables :

- Les Actions et Parts d'O.P.C.V.M. sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement pour leur valeur nette.

Principe de l'option de comptabilisation des frais d'acquisition en fonction du portefeuille de classement :

Les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges. Le choix de comptabilisation doit être le même pour les quatre portefeuilles suivants : titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme. Pour les titres de participation et parts dans les entreprises liées, l'exercice de l'option s'effectue indépendamment des autres catégories comptables. Les titres transférés en provenance d'une autre catégorie comptable font l'objet à la date du transfert, et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. Les dotations ou reprises de dépréciations éventuelles résultant de cette évaluation sont constatées au compte de résultat préalablement au transfert.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie enregistre en charge immédiate l'intégralité des frais d'acquisition.

➤ Provisions pour dépréciation des titres :

Pour les portefeuilles de placement, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'achat d'un titre, corrigée de l'amortissement des primes, est supérieure au dernier cours de marché connu.

Le portefeuille d'investissement ne donne pas lieu à comptabilisation de provision.

Le portefeuille d'investissement peut faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou en cas de risque de défaillance de l'émetteur.

➤ Provisions sur activités financières du portefeuille de distribution 2017 :

Principe : le portefeuille de distribution est constitué de titrisations pour 6 M€. Un montant global de provisions de 0,17 M€ est constitué sur titres déclassés en douteux.

Au sein du portefeuille, la ventilation des signatures était la suivante :

AAA	AA	A	BBB	<BBB
0 %	35 %	22 %	24 %	19 %

Les échéances se ventilent ainsi :

Échéances	< 3 mois	3 mois - 1an	1 an - 5 ans	> 5 ans
en M€	0	1	4	1

Les titres détenus en direct font l'objet d'une couverture contre le risque de taux. Les opérations libellées en devises sont couvertes contre le risque de change, le portefeuille géré par cette entité étant lui-même couvert en risque de taux. Au final, il ne subsiste donc qu'une exposition en risque de crédit.

Les participations détenues font l'objet d'allocations de fonds propres spécifiques calculées en fonction des méthodologies d'évaluation de risques contenues dans la réglementation bâloise.

Le portefeuille direct fait, pour sa part, l'objet d'une analyse en consommation de fonds propres selon les normes prudentielles en vigueur. Cette méthodologie a été retenue pour harmoniser l'approche du risque crédit qui s'applique ainsi à tous les portefeuilles de l'établissement.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- les notations des établissements financiers et des grands émetteurs privés sont fournies par les services d'analyse nationaux du groupe. A chaque note interne attribuée sont associés un taux de défaut à 1 an et un taux de recouvrement de 55 %.
- les titrisations sont pondérées forfaitairement selon leur qualité de notation externe et leur degré de granularité conformément à l'article 261 du règlement n°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26.06.2013.

➤ Titres de filiales et de participation :

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. A la clôture de l'exercice, des provisions sont constituées si l'évaluation individuelle des titres à leur valeur d'utilité fait ressortir une dépréciation par rapport à leur valeur d'acquisition. La valeur d'utilité s'apprécie d'après différents critères : l'actif net, le cours de bourse ou la rentabilité.

Selon les normes du groupe national, cette valeur est, à minima, le coût d'acquisition des titres. Une évaluation à la Juste Valeur des entreprises du périmètre du groupe est réalisée annuellement. Au sein du portefeuille de participations de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, toutes les valeurs d'acquisition sont inférieures à la Juste Valeur ainsi déterminée.

➤ Instruments financiers à terme :

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifiés en 2014. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2017, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine :

- Opérations de couverture : les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts.
Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.
- Opérations de marché : les produits et charges relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision pour risques et charges. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché.
- Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

Immobilisations

➤ Immobilisations incorporelles :

Les progiciels informatiques sont amortis sur 12 mois.
Les droits au bail sont dépréciés à 100 %.

Les droits au bail acquis par les entités du Groupe MABN sont immobilisés à l'actif du bilan dans un compte 2400001 DROIT AU BAIL et font l'objet, dès leur acquisition, d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100% de leur montant. Au 31/12/2017, le montant de ces Immobilisations Incorporelles et de la provision correspondante est de 2.479.577 euros.

➤ Immobilisations corporelles :

Les modes et les durées d'amortissements appliqués aux acquisitions d'immobilisations corporelles résultent de l'application :

- du règlement ANC 2014-03 du Comité de la réglementation comptable ;
- des règles fixées au niveau du Crédit mutuel national.

Les modalités retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Immeubles	Constructions – Structures	20 ans linéaires
	Equipements	20 ans linéaires
Mobilier.....	Agencements – Installations	10 ans linéaires
Matériel.....		10 ans linéaires
Matériel informatique.....		5 ans linéaires
		4 ans linéaires

Informations relatives aux parties liées

Les transactions entre le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de la transaction.

4. Informations sur les postes du Bilan, du hors bilan et du Compte de Résultat

Conformément au règlement ANC 2014-07, les postes de l'actif et du passif du bilan incluent les intérêts et versements assimilés courus ou échus à recevoir ou à payer.

Les chiffres ci-après sont toujours exprimés en milliers d'Euros.

4.1. Informations sur les postes du Bilan**Note 1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit**

- Provisions pour dépréciation des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

	Encours 31/12/2017			Encours 31/12/2016		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Créances saines sur les établissements de crédit.....	1 901 318	0	1 901 318	1 997 865	0	1 997 865
Total.....	1 901 318	0	1 901 318	1 997 865	0	1 997 865
Créances saines sur la clientèle.....	10 034 443	0	10 034 443	9 636 734	0	9 636 734
Créances douteuses sur la clientèle.....	203 048	95 455	107 593	200 009	100 816	99 193
Total.....	10 237 491	95 455	10 142 036	9 836 743	100 816	9 735 927

Note 2. Portefeuille titres

- Ventilation entre les portefeuilles de transaction, de placement, d'investissement et les titres de l'activité du portefeuille (valeur nette) / créances représentatives de titres prêtés :

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de Placement	Portefeuille d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	128 052	5 040	133 092
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	0	521 375	23 592	544 967
Actions et autres titres à revenu variable.....	0	445 314		445 314
Totaux.....	0	1 094 741	28 632	1 123 373

Le volume de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne s'élève à 661 millions d'euros. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne détient aucun titre de l'activité de portefeuille.

- Portefeuille titre : différences prix acquisition / prix de remboursement et valeur de marché / valeur d'acquisition, par portefeuille :

	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	Autres titres détenus à long terme	Total
Différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement.....	6 724	-54		6 670
Négatives (px acquisition < prix de remboursement).	0	-54		-54
Positives (px acquisition > prix de remboursement)..	6 724	0		6 724
Différences entre valeur de marché et valeur d'acquisition	58 505	2 139	0	60 644
Moins-values latentes (1) (valeur acquisition > valeur de marché).....	-1 644		0	-1 644
Plus-values latentes (valeur acquisition < valeur de marché).....	60 149	2 139	0	62 288
Provisions des créances douteuses.....	0	167	0	167

(1) Pour les titres de placement, les moins-values latentes sont provisionnées sauf si elles sont couvertes par une plus-value latente émanant d'un swap de couverture

- Portefeuille titres et participations : ventilation selon l'émetteur et selon la cotation :

Rubriques du bilan	Cotation		Créances rattachées	Total
	Titres cotés	Titres non cotés		
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	543 147	600	1 220	544 967
Actions et autres titres à revenu variable.....	341 374	103 939		445 313
Participations et activité de portefeuille.....	0	11 949		11 949
Parts dans les entreprises liées.....	0	469 460		469 460
Totaux.....	884 521	585 948	1 220	1 471 689

- Montant des titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre : Néant.
- Montant global des titres d'investissement vendus avant l'échéance : Néant.
- Remboursements anticipés au gré de l'émetteur : Néant

Note 3. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

	Participations	Parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à long terme
Montant brut en début d'exercice	11 718	484 694	0
Entrées dans l'exercice	5 910	17 596	0
par acquisition	5 910	17 596	0
par transfert	0	0	0
Sorties dans l'exercice	2 974	32 518	0
par cession	2 974	32 518	0
par transfert	0	0	0
Montant brut en fin d'exercice	14 654	469 772	0
titres cotés	0	0	0
titres non cotés	14 654	469 772	0
Montant cumulé des provisions en début d'exercice	5 572	220	0
Dotations aux provisions	2	92	0
Transfert	0	0	0
Reprises de provisions	2 869	0	0
Montant cumulé des provisions en fin d'exercice	2 705	312	0
Total net	11 949	469 460	0

- Liste des filiales et participations (1)

	Part de capital détenu (2)	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
Filiales (chiffres CNC 2017-12) :			
SAS ACMAN, 43 Bd Volney, 53000 LAVAL.....	100,00%	2 536	189
SAS VOLNEY DEVELOPPEMENT, 43 Bd Volney, 53000 LAVAL.....	90,00%	20 460	4 135
SAS VOLNEY BOCAGE, 43 Bd Volney, 53000 LAVAL.....	100,00%	2 513	-174
SAS VOLNEY HABITAT, 43 Bd Volney, 53000 LAVAL.....	100,00%	90	-10
SAS HELLOASSO, 87 Quai de Queyries, 33000 BORDEAUX.....	69,98%	793	-110
Participations (chiffres CNC) :			
SAS OCEAN PARTICIPATIONS, 34 Rue Léandre Merlet, 85000 LA ROCHE	10,00%	96 639	1 408
SNC SIDEL, 43bd Volney, 53000 LAVAL.....	50,00%	583	-5

(1) : liste des filiales et participations au sens des articles 354 (filiales si % détention supérieur à 50 %) et 355 (participations si % de détention compris entre 10 % et 50 %) de la loi du 24/7/1966

(2) : Capital détenu directement ou par prête nom

Tableau des Filiales et participations (1/2)

Informations financières sur les filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés
				Brute	Nette	
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations :						
1. Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société) :						
SAS Acman, 43 boulevard Volney, 53 Laval.....	40	2 306	100,00%	38	38	
SAS Volney Développement. 43 boulevard Volney, 53 LAVAL.....	15 000	1 325	90,00%	13 500	13 500	
GIE Inter Mutuel Fournitures, 43 boulevard Volney, 53 LAVAL.....	1	1	100,00%	1	1	
SAS Volney Bocage, 43 boulevard Volney, 53 LAVAL.....	3 000	-312	100,00%	3 000	2 688	2 720
SAS VOLNEY HABITAT., 43 bd Volney, 53 LAVAL.....	100	0	100,00%	100	100	147
SAS HELLOASSO, 87 quai Queyries, 33 BORDEAUX.....	7	-491	69,98%	17 496	17 496	4 941
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) :						
SNC Sidel, 43, boulevard Volney, 53 Laval.....	152	435	50,00%	76	76	
SAS Océan Participations, 34 Rue Léandre Merlet, 85 La Roche sur Yon.....	44 506	50 725	10,00%	9 024	9 024	
B. Renseignements globaux concernant autres filiales ou participations :						
1. Filiales non reprises au § A						
- Filiales françaises (ensemble).....						
- Filiales étrangères (ensemble).....						
2. Participations non reprises au § A						
- dans les sociétés françaises (ensemble).....				429 867	427 162	
- dans les sociétés étrangères (ensemble).....				0	0	

Tableau des Filiales et participations (2/2)

Informations financières sur les filiales et participations	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A.Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations :					
1. Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société) :					
SAS Acman, 43 boulevard Volney, 53 Laval.....	305	456	189	0	Exercice 17
SAS Volney Développement. 43 boulevard Volney, 53 LAVAL.....		687	4 135	0	Exercice 17
GIE Inter Mutuel Fournitures, 43 boulevard Volney,53 LAVAL.....		1 133	0	0	Exercice 17
SAS Volney Bocage, 43 boulevard Volney, 53 LAVAL.....		105	-174	0	Exercice 17
SAS VOLNEY HABITAT.,43 bd Volney, 53 LAVAL.....		0	-10	0	Exercice 17
SAS HELLOASSO,87 quai Queyries , 33 BORDEAUX.....		1 228	-110	0	Exercice 17
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) :					
SNC Sidel, 43, boulevard Volney, 53 Laval.....		0	-5	0	Exercice 16
SAS Océan Participations, 34 Rue Léandre Merlet, 85 La Roche sur Yon.....		2 255	1 408	0	Exercice 17
B.Renseignements globaux concernant autres filiales ou participations :					
1. Filiales non reprises au § A					
- Filiales françaises (ensemble).....					
- Filiales étrangères (ensemble).....					
2. Participations non reprises au § A					
- dans les sociétés françaises (ensemble).....				31 231	
- dans les sociétés étrangères (ensemble).....				31 231	
				0	

- Opérations avec les entreprises liées et les participations :

	Total du poste	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		Entreprises liées	
		Total	Dont montants subordonnés	Total	Dont montants subordonnés
Actif :					
Créances sur les établissements de crédit	1 901 318			202 725	
Créances sur clientèle.....	10 142 036			2 867	
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	544 967				
Total des emplois.....	12 588 321	0	0	205 592	0
Passif :					
Dettes sur les établissements de crédit.....	1 253 509				
Dettes sur clientèle.....	9 330 368			14 949	
Dettes représentées par un titre	1 542 704				
Total des ressources.....	12 126 581	0	0	14 949	0
Engagements donnés de financement :					
Sur les établissements de crédit	30 213				
Sur la clientèle.....	1 536 951			3 081	
Total.....	1 567 164	0	0	3 081	0
Engagements donnés de garantie :					
Sur les établissements de crédit	12 598				
Sur la clientèle.....	302 615			305	
Total.....	315 213	0	0	305	0
Engagements donnés sur titres :					
Sur les établissements de crédit	0				
Sur la clientèle.....	406				
Total.....	406	0	0	0	0

En complément, une avance en compte-courant de 4,9 M€ a été comptabilisée en titres de participations. Elle est relative à l'acquisition de l'entité SAS HELLOASSO et a été libérée pour moitié au 31 décembre 2017.

Note 4. Immobilisations incorporelles et corporelles

	Montant début d'exercice	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations corporelles :				
Montant brut.....	135 135	1 559	1 793	134 901
Amortissements & provisions	94 774	5 723	1 178	99 319
Montant net.....	40 361			35 583
Immobilisations incorporelles :				
Montant brut.....	3 219	0	0	3 219
Amortissements et provisions...	3 206	7	0	3 213
Montant net.....	13			6

Note 5. Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (actif ou passif)

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Autres variations (fluctuations du cours de change,...)	Stock à la clôture de l'exercice
Provisions pour dépréciation des créances (actif).....	100 816	24 463	29 824	0	95 455
Provisions sur engagements par signature (passif).....	2 686	904	1 418	0	2 172
Autres provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (passif).....	26 408	9 432	6 072	0	29 768
Dont provisions Risques Clients Action RC.	2 779	261	949	0	2 091
Dont provisions collective clientèle.....	6 732	5 380	3 859	0	8 253
Dont provisions sectorielles & clientèle.....	16 897	3 791	1 264	0	19 424
Dont provisions activité autonome crédits....	0	0	0	0	0

Note 6. Dettes représentées par un titre

Voir tableau « Durée résiduelle... dettes représentées par un titre » (note 11.).

Note 7. Actifs subordonnés

	Informations au 31/12/2017			Informations au 31/12/2016		
	Total du poste	Dont actifs subordonnés	Dont prêts participatifs	Total du poste	Dont actifs subordonnés	Dont prêts participatifs
Créances saines sur les établissements de crédit.....	1 901 318	0	4 809	1 997 865	0	7 156
Opérations avec la clientèle.....	10 142 036	0	0	9 735 927	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	544 967	1 382	0	557 922	1 439	0
Total.....	12 588 321	1 382	4 809	12 291 714	1 439	7 156

Note 8. Provisions :

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés et repris au cours de l'exercice	Stock à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges relatives à des opérations bancaires ou connexes à l'activité bancaire.....	56 435	13 554	456	12 158	57 376
Provisions pour retraites.....	1 011	15	72	0	955
Provisions pour impôts.....	0	0	0	0	0
Provisions pour restructuration.	0	0	0	0	0
Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie et sur engagements par signature.....	29 096	10 468	143	7 347	32 074
Provisions Epargne Logement.....	11 043	1 143	0	20	12 166
Provisions pour risques hors bilan.....	0	0	0	0	0
Autres provisions.....	15 285	1 928	245	4 786	12 181

Il s'agit de provisions affectées à un risque précis (pertes et charges et risques divers, risques sur engagements hors bilan). Elles sont examinées sur la base de l'analyse des risques et les retraitements nécessaires opérés en conséquence.

Le poste « Autres provisions » est notamment lié à des opérations de crédits-bails au niveau du GIE ou de la SNC. Ceux-ci sont financés soit par des avances bonifiées de leurs membres, soit par des avances qui ne pourront être remboursées en totalité. Ainsi des provisions sont constituées au titre de la dépréciation due à l'actualisation de ces avances ou à l'abandon de créance prévu au plan de financement initial.

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne.....	259 149	874 366	744 507	1 878 022
Montant des provisions sur PEL.....	686	5 679	4 571	10 936
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne.....				154 738
Montant des provisions sur CEL.....				880
Dotations Provisions EL.....				(1 144)
Reprises Provisions EL.....				20
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL.....				(17 534)
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL.....				351

Note 9. Capitaux propres

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice (+/-)	Fin d'exercice
Total des capitaux propres hors réserves.....	275 852	0	-3 300	272 552
Total des réserves.....	859 962	64 962	0	924 924
Réserve légale.....	18 971		0	18 971
Réserves plus-values LT.....	0		0	0
Autres réserves.....	840 991	64 962	0	905 953
Total.....	1 135 814	64 962	-3 300	1 197 476

Note 10. Actionnariat

RUBRIQUES	NOMBRE	Valeur Nominale en Euros	TOTAL (en K€)
Parts A.....	21 104 093	1	21 104
Parts B.....	251 448 316	1	251 448
			272 552

Note 11. Autres postes du bilan :

- Créances et dettes correspondant à des opérations effectuées avec le réseau :

	Informations au 31/12/2017		Informations au 31/12/2016	
	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau
Créances sur les établissements de crédit	1 901 318	413 268	1 997 865	466 425
dont Caisse des dépôts et Consignation,				
Centralisation Livrets.....	1 374 870	0	1 318 944	0
Dettes envers les établissements de crédit.....	1 253 509	81 766	1 570 908	366 534

- Créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres :

	Informations au 31/12/2017		Informations au 31/12/2016	
	Total du poste	Dont opérations se rapportant à des pensions livrées sur titres	Total du poste	Dont opérations se rapportant à des pensions livrées sur titres
Créances sur les établissements de crédit.....	1 901 318	100 700	1 997 865	200 027
Emprunts d'état.....	0	0	0	0
Obligations et autres titres revenu fixe..	0	100 700	0	200 027
Opérations avec la clientèle – actif.....	10 142 036	100 000	9 735 927	100 000
Emprunts d'état.....	0	100 000	0	100 000
Dettes envers les établissements de crédit.....	1 253 509	304 233	1 570 908	273 668
Emprunts d'état.....	0	0	0	109 401
Obligations.....	0	304 233	0	164 267
Titres de créances négociables.....	0	0	0	0
Opérations avec la clientèle - passif.....	9 330 368	22	8 932 298	22

- Ventilation des postes « Autres actifs » et « Autres passifs » du bilan :

	Montants 31/12/2017	Montants 31/12/2016
Autres actifs ventilés selon les catégories suivantes :	131 808	137 835
Prime Epargne Logement.....	9 496	10 031
Impôts à récupérer.....	62 541	57 690
Débiteurs divers.....	50 882	61 397
Fonds de garantie des dépôts.....	8 889	8 717
Autres passifs ventilés selon les catégories suivantes :	144 119	131 101
Impôts à payer.....	29 208	18 820
Charges sociales à payer.....	48 289	43 829
Créditeurs divers.....	66 622	68 452

- Ventilation des postes « Comptes de régularisation » du bilan :

	Montants au 31/12/2017	Montants 31/12/2016
Comptes de régularisation actif ventilés selon les catégories suivantes :	128 709	106 809
Valeurs à 'encaissement.....	50 181	40 965
Produits à recevoir.....	22 352	23 911
Divers comptes de régularisation.....	56 176	41 933
Comptes de régularisation passif ventilés selon les catégories suivantes :	150 647	148 805
Exigibilités après encaissements.....	691	835
Produits constatés d'avance.....	65 114	60 167
Charges à payer.....	12 715	17 366
Comptes de régularisation divers.....	72 127	70 437

- Durée résiduelle : Ventilation des créances et des dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle, des obligations et autres titres à revenu fixe, des dettes représentées par un titre :

	Durée résiduelle inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle de 3 mois à un an	Durée résiduelle de 1 à 5 ans	Durée résiduelle de plus de 5 ans	Créances et dettes rattachées	Total
Créances sur établissements de crédit.....	373 876	330	111 005	1 410 687	5 420	1 901 318
A vue.....	235 842				0	235 842
A terme.....	138 034	330	111 005	1 410 687	5 420	1 665 476
Créances sur la clientèle.....	726 068	876 218	3 549 296	4 973 178	17 276	10 142 036
Créances commerciales.....	26 400				0	26 400
Autres concours à la clientèle....	610 044	876 218	3 549 296	4 973 178	15 851	10 024 587
Comptes ordinaires débiteurs.....	89 624				1 425	91 049
Obligations & autres titres à revenu fixe.....	0	8 377	529 600	5 770	1 220	544 967
Dettes envers les établissements de crédit.....	35 039	53 300	1 133 223	30 622	1 325	1 253 509
A vue.....	3 577				0	3 577
A terme.....	31 462	53 300	1 133 223	30 622	1 325	1 249 932
Opérations avec la clientèle.....	6 777 116	284 983	1 294 899	964 629	8 741	9 330 368
Comptes d'épargne à régime spécial.....	4 519 196	154 561	797 871	911 888	1 899	6 385 415
A vue.....	3 838 017				0	3 838 017
A terme.....	681 178	154 561	797 871	911 888	1 899	2 547 398
Autres dettes.....	2 257 920	130 422	497 028	52 741	6 842	2 944 953
A vue.....	2 160 368				89	2 160 457
A terme.....	97 553	130 422	497 028	52 741	6 753	784 496
Dettes représentées par un titre.....	350 917	576 748	364 447	232 500	18 093	1 542 704
Bons de caisse.....	6 767	15 998	51 599	0	4 322	78 685
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables.....	344 150	560 750	312 848	232 500	13 771	1 464 019

4.2. Informations sur les postes du hors bilan

Note 12. Engagements donnés et reçus de financement, de garantie et sur titres :

- Engagements de financement et de garantie conclus avec les établissements de crédits et avec la clientèle :

	Etablissements de crédit	Clientèle
Engagements de financement donnés	30 213	1 536 951
Engagements de garantie donnés	12 598	302 615
Engagements de garantie reçus	2 172 900	0

- Engagements donnés concernant les entreprises liées :

	Total du poste	Dont engagements concernant les entreprises liées
Engagements de financement donnés	1 567 164	0
Engagements de garantie donnés	315 213	305
Engagements sur titres donnés	406	0

Note 13. Instruments financiers à terme :

- Opérations sur marchés organisés et assimilés : Néant
- Opérations sur marché de gré à gré :

	Opérations de couverture		Opérations de gestion de position		
	Micro couverture	Macro couverture	Positions ouvertes isolées	Gestion spécialisée d'un portefeuille	Autres modes de gestion
Instruments de taux d'intérêt.....	2 162 294	1 955 000	0	300 000	0
Contrats à terme ferme d'échange de taux.....	2 162 294	1 850 000	0	300 000	0
Contrats à terme optionnels.....	0	105 000	0	0	0

- Instruments financiers à terme : ventilation par durée résiduelle :

	Durée résiduelle inférieure à 1 an	Durée résiduelle de un à cinq ans	Durée résiduelle de plus de cinq ans	Total
Encours des swaps.....	510 800	3 099 336	702 158	4 312 294
Autres opérations sur instruments financiers.....	13 000	62 000	30 000	105 000
Total.....	523 800	3 161 336	732 158	4 417 294

- Instruments financiers à terme : incidence significative sur le bilan :

	Montants au bilan	Montants au hors bilan correspondants
Primes sur instruments conditionnels achetés.....	2 101	105 000
Primes sur instruments conditionnels vendus.....	0	0
Dépôts de garantie versés.....	8 370	0
Total.....	10 471	105 000

- Estimation de la juste valeur des instruments financiers :

	Encours	Juste valeur
Swaps de micro-couverture.....	2 162 294	44 778
Swaps de macro-couverture.....	1 850 000	3 089
Swaps position ouverte isolée.....	0	0
Swaps de trading.....	300 000	8
Caps micro-couverture.....	0	0
Caps macro-couverture.....	105 000	118
Caps position ouverte isolée.....	0	0
Floors macro-couverture.....	0	0
Total.....	4 417 294	47 993

Note 14. Engagements pris en matière de Crédit-bail immobilier : Néant.**Note 15. Montant des engagements qui ne figurent pas au hors bilan :**

- Autres engagements ne figurant pas au hors bilan :

	Total des engagements	Dont engagements se rapportant à des entreprises liées
Engagements donnés.....	-28 964	0
Engagements reçus.....	28 831	0

Il s'agit d'opérations de change à terme destinées à couvrir le risque de change afférent à des titres de placement libellés en dollar.

4.3. Informations sur les postes du compte de résultat**Note 16. Produits et charges d'intérêts**

- Intérêts et produits assimilés :

	Montants 31/12/2017	Montants 31/12/2016
Intérêts et produits assimilés.....	295 679	325 443
avec des établissements de crédit.....	28 454	32 778
avec la clientèle.....	250 702	278 303
sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	16 523	14 362
autres intérêts et produits assimilés.....	0	0

- Intérêts et charges assimilées :

	Montants 31/12/2017	Montants 31/12/2016
Intérêts et charges assimilées.....	153 725	197 689
avec des établissements de crédit.....	4 891	9 067
avec la clientèle.....	109 209	123 368
sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	30 205	32 588
autres intérêts et charges assimilées.....	9 420	32 666

Note 17. Revenus des titres à revenu variable

	Montants 31/12/2017	Montants 31/12/2016
Actions et autres titres à revenu variable.....	4 084	2 691
Participations et autres titres détenus à long terme.....	14	172
Autres parts dans les entreprises liées.....	31 217	34 235

Note 18. Commissions

	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit.....	921	-126
Opérations avec la clientèle.....	38 410	-1 372
Opérations sur Titres.....	10	-164
Opérations sur change.....	75	0
Opérations sur instruments financiers à terme.....	11	0
Commissions sur titres Clientèle.....	5 093	-647
Commissions Monétiques.....	25 516	-10 832
Commissions sur autres moyens de paiement.....	8 270	-4 603
Commissions Diverses.....	54 399	-97
Total.....	132 705	-17 841

Note 19. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Montants 31/12/2017	Montants 31/12/2016
Opérations sur change.....	724	-150
Opérations sur instruments financiers à terme.....	2	0
Total.....	726	-150

Note 20. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Plus et moins-values réalisées		Provisions	
	Moins-values	Plus-values	Dotations	Reprises
Opérations sur titres de placement.....	-2 386	9 024	259	392

Note 21. Autres produits et charges d'exploitation bancaire

- Autres produits d'exploitation bancaire :

	Montants 31/12/2017	Montants 31/12/2016
Quote-part des opérations faites en commun.....	3	1
Charges refacturées à l'exception des charges refacturées à l'euro l'euro.....	35	45
Produits sur opérations de location simple effectuées à titre accessoire.....	135	130
Produits provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes.....	641	2 716
Reprises de provisions & récup s/créances amorties.....	807	288
Total.....	1 621	3 180

- Autres charges d'exploitation bancaire :

	Montants 31/12/2017	Montants 31/12/2016
Autres charges diverses.....	-2 249	-2 056
Dotations aux provisions pour risques et charges exploitation bancaire.....	-308	-651
Total.....	-2 557	-2 707

Note 22. Charges générales d'exploitation

	Montants 31/12/2017	Montants 31/12/2016
Frais de personnel.....	117 320	117 675
Salaires et traitements.....	65 084	65 378
Charges de retraites.....	5 398	5 349
Autres charges sociales et fiscales.....	33 058	34 266
Intéressement et participation des salariés.....	13 780	12 682
Impôts et Taxes.....	6 853	8 819
Autres frais administratifs.....	49 907	49 566
Refacturations charges.....	-2 136	-2 675
Total.....	171 944	173 385

Note 23. Coût du risque

	Montants nets 31/12/2017	Montants nets 31/12/2016
Provisions pour dépréciation des créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit.....	-5 111	-6 299
Provisions sur titres.....	63	212
Provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan).....	515	395
Autres	-4 180	-438
	-8 713	-6 130

Note 24. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Gains ou pertes 31/12/2017	Gains ou pertes 31/12/2016
Sur immobilisations corporelles & incorporelles.....	275	59
Sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.....	67 311	85
Total.....	67 586	144

Note 25. Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant		Résultat exceptionnel	
	Régime de droit commun	Régime dérogatoire	Régime de droit commun	Régime dérogatoire
Base.....	93 497	2 948	1 926	0
Taux d'imposition.....	33,33%	15,00%	28,00%	19,00%
Impôt brut correspondant.....	31 166	442	539	0
Crédits d'impôts, avoirs fiscaux et imputations	-388			
Autres éléments (dont impôts additionnels).....	442			-326
Impôt net (total : 31 875)	31 220	442	539	-326

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle.

Note 26. Résultat exceptionnel

Néant

5. Autres informations**Note 27. Effectif moyen du personnel**

	Informations 31/12/2017	Informations 31/12/2016
Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice.....	1 630	1 667
Dont CDD.....	79	73
Dont gradés.....	1 039	1 070
Dont cadres.....	512	524

Note 28. Proposition d'affectation du résultat

Résultat net 2017.....	148 571	
Report à nouveau	1	
Total à affecter.....	148 572	148 572
Réserves.....		145 065
Dividendes.....		3 505
Report à nouveau.....		1

Note 29. Rapport de gestion

En application du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, le rapport de gestion du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie est tenu à la disposition du public au :
Crédit mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES REGROUPES

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes regroupés de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes regroupés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinionRéférentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes regroupés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes regroupés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes regroupés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des

éléments de ces comptes regroupés pris isolément.

✓ **Risque de crédit - Dépréciation des prêts et créances sur base individuelle, collective et sectorielle**

Le groupe CM MABN est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts. Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie envers la clientèle représentent près de 72 % du total bilan au 31 décembre 2017 et le stock de dépréciation sur les encours de crédits s'élève à 114,9 M€ pour un encours brut de 10 237 M€ (dont un encours brut faisant l'objet de dépréciation individuelle de 203 M€). Le coût du risque sur l'exercice 2017 s'élève à - 8,7 M€.

Le groupe CM MABN constitue ainsi des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques avérés de pertes. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des crédits et engagements hors bilan concernés ou de dépréciations collectives et sectorielles pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement. Une dépréciation individuelle est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre le solde de la créance et la valeur recouvrable, la valeur recouvrable étant évaluée en fonction des flux futurs recouvrables, ces derniers faisant l'objet d'un calcul d'actualisation réalisé au taux du crédit.

Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation collective sur la base de pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité, observées, en interne ou en externe appliquées aux encours.

La démarche de provisionnement sectorielle est mise en œuvre au sein du groupe et s'inscrit dans le prolongement de constats tant externes qu'internes. Elle est notamment liée à l'incidence probable d'évolutions macroéconomiques aux niveaux national et régional et à l'exposition du groupe au travers de ses agences « Entreprises ».

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques, ainsi que des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

✓ **Règles et méthodes comptables appliquées aux instruments financiers**

Le groupe CM MABN détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction.

Les instruments financiers concernés visent principalement les « Titres de placement et d'investissement » et les « Instruments financiers à terme » dans les comptes regroupés.

Le portefeuille titres détenus par le groupe CM MABN représente au 31 décembre 2017 un total de 1 123 M€ réparti en 133 M€ d'effets publics et valeurs assimilées, 545 M€ d'obligations et autres titres à revenu fixe et 445 M€ d'actions et autres titres à revenu variable. Au 31 décembre 2016 ce même portefeuille représentait un total de 1 165 M€.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation des positions sur titres et instruments financiers. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

✓ **Valorisation des parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme - cession des titres CIC**

Les parts dans les entreprises liées détenues par le groupe CM MABN s'élèvent à 469 M€ au 31 décembre 2017 contre 484 M€ au 31 décembre 2016 et les titres de participation et autres titres détenus à long terme s'élèvent à 12 M€ au 31 décembre 2017 contre 6 M€ au 31 décembre 2016.

Comme mentionné en note 3 des annexes, dans le paragraphe « Titres de filiales et de participation », les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. A la clôture de l'exercice, des provisions sont constituées si l'évaluation individuelle des titres à leur valeur d'utilité fait ressortir une dépréciation par rapport à leur valeur d'acquisition. La valeur d'utilité s'apprécie d'après différents critères : l'actif net, le cours de bourse ou la rentabilité.

Selon les normes du groupe national, cette valeur est, à minima, le coût d'acquisition des titres. Une évaluation à la juste valeur des entreprises du périmètre du groupe est réalisée annuellement.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2017 pour les principales lignes du portefeuille.

Par ailleurs, dans le cadre de l'offre publique d'achat lancé en août 2017 par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, la Caisse Fédérale du CM MABN a cédé l'intégralité des titres CIC comme mentionné au titre des événements significatifs en annexe, générant une plus-value à hauteur de 67,4 M€ comptabilisée en « gains ou pertes sur actifs immobilisés » au compte de résultat.

La plus-value est soumise au régime fiscal des plus-values à long terme.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous nous sommes assurés du correct traitement comptable et fiscal de cette cession.

Vérification du rapport de gestion sur les comptes regroupés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion sur les comptes regroupés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes regroupés.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes regroupés

Il appartient à la direction d'établir des comptes regroupés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes regroupés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes regroupés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes regroupés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes regroupés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes regroupés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes regroupés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes regroupés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes regroupés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes regroupés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes regroupés et évalue si les comptes regroupés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laval et à Paris La Défense, le 24 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

CIFRALEX

Antoine BUTROT

MAZARS

Anne VEAUTE